

PESSAC  
PISTE CYCLABLE  
MARCHE N° 10210U  
LOT n°1



Avenant n° 1

ENTRE :

La Communauté Urbaine de Bordeaux, dont le siège est situé, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex, représentée par Monsieur Vincent Feltesse, Président habilité aux fins du présent acte par délibération n° ....., portant délégation du conseil au Président, ci-après désignée par la Communauté Urbaine de Bordeaux

Et

Monsieur Luc Gaudillere, Directeur Général, agissant au nom et pour le compte de la société Fayat entreprise TP ayant son siège social avenue du Général de Gaulle BP 160, 33502 Libourne, immatriculée à l'INSEE sous le n° SIRET 343 241 550

Il a été convenu ce qui suit :

Les travaux d'aménagement d'une liaison cyclable entre le domaine universitaire et la limite de commune de Cestas par marché 10210U à la société Fayat TP pour un montant de 269 849,80 € HT.

La consistance technique du lot n°1 porte sur les travaux d'aménagement d'une piste cyclable d'une longueur de 1600m entre le Domaine Universitaire et l'avenue du Pontet.

Au cours de l'exécution du chantier sur cette opération, il est apparu comme indispensable de réaliser des prestations complémentaires en vue, notamment, de prendre en considération la modification de revêtement sur 400m dans le bois de Saige, de mettre en place des chambres de tirages pour le réseau Inolia et d'installer un système anti-intrusion au niveau du raccordement de la piste avec l'avenue de Saige.

En conséquence, les travaux dévolus à la société Fayat doivent faire l'objet de plusieurs adaptations nécessitant la rédaction d'un avenant n°1.

## 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les évolutions des quantités figurant au détail estimatif du marché 10210U, les prix nouveaux liés aux évolutions du projet ainsi que la prolongation du délai d'exécution.

## 2 - CONTENU DE L'AVENANT

L'avenant n°1 porte sur les points suivants exposés en objet.

## 2.1 – Les évolutions des quantités

La modification de tracé et du revêtement sur une partie de la piste ont eu un impact sur les quantités du DQU. Le DQU joint en annexe annule et remplace le précédent.

## 2.2 – Les prix nouveaux

Afin de réaliser des prestations complémentaires d'intégration paysagère et de contrôle anti intrusion :

- Fourniture et pose d'un textile géotechnique anti contaminant sur toute l'emprise de la piste cyclable (PN1)
- Fourniture et pose de bordures anti intrusion sur la piste se raccordant sur l'avenue de Saige (PN4, PN5, PN6, PN7)
- Fourniture et pose de chambres de tirages Inolia (PN2, PN3)
- Fourniture et pose d'un nouveau revêtement en calcaire stabilisé sur une longueur de 400m (PN8)

Le montant total de ces prix nouveaux s'élève à 90 594,00 € HT suivant tableau ci-dessous et détaillé dans le bordereau des prix unitaires supplémentaires joint en annexe:

N°	Prestations	U	Qté	P.U.	Total
PN1	Géotextile	m <sup>2</sup>	5900	2,80	16 520,00
PN2	L1T	u	3	486,00	1 458,00
PN3	L3T	u	6	726,00	4 356,00
PN4	GSS2 droite	m	100	190,00	19 000,00
PN5	GSS2 arrondi	m	40	220,00	8 800,00
PN6	i2 droite	m	100	55,00	5 500,00
PN7	i2 arrondi	m	40	64,00	2 560,00
PN8	stabilisé Starmine	m <sup>2</sup>	1200	27,00	32 400,00

## 3 – MONTANT DE L'AVENANT N°1

Le montant de l'avenant s'élève à 42 070,70 € HT

	Montant en € HT
Evolutions des quantités	-48 523,30
Travaux supplémentaires	90 594,00
Montant de l'avenant	42 070,70

## 4 – MONTANT GLOBAL DU MARCHE 10210 U

Le montant du marché est ainsi porté à 311 920,50 € HT soit 373 056,92 € TTC.

## 5 – DELAI D'EXECUTION

Le démarrage du chantier est intervenu le 05 Mars 2012 pour un délai contractuel de 4 mois. Ce délai devra être prolongé de 21 jours pour l'exécution des prestations supplémentaires indiquées ci-dessus (2.2 – les prix nouveaux)

Le délai passe donc de 4 mois à 4 mois et 21 jours.

## 6 – AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Pour tout ce qui n'est pas modifié par le présent avenant, les autres clauses du marché sont inchangées

Fait à Bordeaux, Le 27/06/2012

Le titulaire

le Président de la Communauté Urbaine de  
Bordeaux

**FAYAT ENTREPRISE I.P.**  
B.P. n° 160 - « Carré »  
: 33502 LIBOURNE CEDEX  
: Téléphone : 05 57 55 32 90  
: Télécopie : 05 57 55 32 99

## ANNEXE 1

## DETAIL ESTIMATIF LOT 1

ANNEXE 1  
DETAIL ESTIMATIF LOT 1DETAIL  
ESTIMATIF

N°	Désignation	U	Qté marché	Qté prévue	P.U.	Coût.H.T. prévu
1	Panneaux d'identification de chantier	u	4	0	450,00	0
2	Constat d'huissier	ft	1	1,00	3500,00	3500
3	Sondages	m3	80	80,00	41,90	3352
4	Abattage d'arbres (circonférence<1m)	u	60	50,00	91,80	4590
5	Abattage d'arbres (circonférence>1m)	u	20	13,00	159,50	2073,5
6	Débroussaillage	m2	9400	5200,00	0,30	1560
7	Décapage de terrain	m2	4670	2500,00	0,50	1250
8	Terrassement mécanique avec évacuation	m3	3033	3020,00	5,20	15704
9	Terrassement mécanique sans évacuation	m3	1870	850,00	2,70	2295
10	Terrassement à la main	m3	95	70,00	41,10	2877
11	Démolition béton armé	m3	23	23,00	53,30	1225,9
12	Mise en œuvre de déblais en remblais	m3	1370	500,00	2,30	1150
13	Découpe de structure de chaussée	m	15	15,00	12,10	181,5
14	Fraisage chaussée	m2	140	140,00	8,70	1218
15	Bordures T3	m	70	70,00	25,30	1771
16	Bordures P1 ou P3	m	230	150,00	14,50	2175
17	Caniveau en béton coulé en place	m	70	70,00	15,60	1092
18	Raccord chaussée	m3	23	23,00	18,00	414
19	Grave non traitée type B / trottoir	m3	2300	1550,00	23,00	35650
20	Grave non traitée type B / chaussée	m3	60	64,00	52,00	3328
21	Calcaire stabilisé	m2	30	30,00	17,80	534
22	E.M.E.	m3	60	60,00	172,60	10356
23	Grave bitume	t	200	225,00	128,00	28800
24	Béton bitumineux semi-grenu	m2	5300	4220,00	8,60	36292
25	Béton bitumineux très mince	m2	230	100,00	10,20	1020
26	Plus value pour enrobés rouge	m2	150	0,00	6,90	0
27	Béton bitumineux pour trottoir	m2	150	150,00	16,00	2400
28	Fouille en tranchée	m3	70	70,00	10,80	756
29	Blindage des fouilles	m2	10	10,00	11,60	116
30	Tuyau en PVC ø 300 mm	m	23	23,00	30,80	708,4
31	Remblais en matériaux d'apport	m3	70	258,00	20,80	5366,4
32	Regard de visite	u	1	2,00	959,30	1918,6
33	Bouche d'égout	u	2	4,00	843,40	3373,6
34	Branchement sur ouvrage existant	u	1	2,00	189,30	378,6
35	Ouvrage de prise de fossé	u	1	2,00	688,50	1377
36	Terre végétale	m3	1400	1300,00	9,00	11700
37	Mur de soutènement	m2	80	20,00	123,90	2478
38	Muret de soutènement par éléments empilables	m2	30	10,00	138,90	1389
39	Béton pour socle	m3	6	6,00	330,50	1983
40	Fourniture et pose de cablette cuivre 25 mm²	m	150	150,00	7,50	1125
41	Fouille en tranchée pour réseaux	m	1780	1650,00	11,00	18150
42	Fourn, et pose d'une gaine polyethylene HD ø 75 en tranchée	m	150	50,00	4,40	220
43	Fourn, et pose d'une gaine polyethylene HD ø 90 en tranchée	m	30	50,00	4,60	230
44	Fourniture et pose de gaines ø 42-45 PVC	m	1600	1550,00	2,70	4185
45	Fourniture et pose d'un regard type L2T ou 1/2 L4T garnissable	m	10	2,00	531,50	1063

221
326,50

N°	Désignation	U	Qté marché	Qté prévue	P.U.	Coût.H.T. prévu
PN1	Géotextile	m <sup>2</sup>	0	5900	2,8	16 520,00
PN2	L1T	u	0	3	486	1 458,00
PN3	L3T	u	0	6	726	4 356,00
PN4	GSS2 droite	m	0	100	190	19 000,00
PN5	GSS2 arrondi	m	0	40	220	8 800,00
PN6	i2 droite	m	0	100	55	5 500,00
PN7	i2 arrondi	m	0	40	64	2 560,00
PN8	stabilisé Starmine	m2	0	1200	27	32 400,00
montant hors marché						90594,00

montant hors taxes	311920,50
TVA	
19.6%	61136,42

montant TTC	373056,92
----------------	-----------

montant marché initial TTC	322740,36
----------------------------	-----------

montant avenant TTC	50316,56
---------------------	----------

**MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX**

---

**BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES SUPPLEMENTAIRES**

(B.P.U.)

---

**PESSAC**

**Aménagement d'une piste cyclable entre le Domaine Universitaire et la commune de Cestas  
Section Domaine universitaire - Le Pontet-**

**LOT N° 1 : VOIRIE**

---

**MAITRE DE L'OUVRAGE :** COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX  
DIRECTION TERRITORIALE SUD  
15 AVENUE LEONARD DE VINCI  
33600 PESSAC

**CONDUCTEUR D'OPERATION:** COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX  
DIRECTION TERRITORIALE SUD  
SERVICE DEVELOPPEMENT LOCAL

**MAITRE D'OEUVRE :** COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX  
DIRECTION TERRITORIALE SUD  
SERVICE MAITRISE D'OEUVRE

## ARTICLE 1 - BORDEREAU DES PRIX APPLICABLES -

Le bordereau des prix applicables au présent marché est celui établi par la Communauté Urbaine de Bordeaux, assorti du rabais ou majoration inscrit sur l'acte d'engagement par l'entrepreneur.

Chacun des prix définis ci-après s'entend pour des parties d'ouvrages construits conformément aux prescriptions du présent cahier, ou des documents visés par celui-ci, à l'aide de matériaux définis et acceptés préalablement par le directeur des travaux, sans que cette acceptation minore toutefois la responsabilité de l'entrepreneur qui demeure entière.

Il tient compte de toutes les prescriptions, garanties, sujétions et obligations prévues explicitement ou non, dans les pièces constituant le marché et notamment de tous les aléas pouvant résulter du caractère particulier de ces travaux.

Ces prix comprennent notamment :

- le bénéfice ainsi que tous les droits, impôts divers et les frais généraux de l'entrepreneur,
- les frais de main d'œuvre et frais afférents (charges sociales, indemnités de toute nature, primes, frais de déplacement et de transport, heures supplémentaires,...)
- les frais d'outillage et de matériel,
- les frais d'installation de chantier, l'amenée et le repli de matériel balisage et signalisation du chantier,
- les frais de fourniture de matériaux et matières consommables,
- les mesures nécessaires pour l'exécution des travaux, des pistes d'accès pour approvisionnement et exécution,
- les frais d'indemnisation des dommages causés aux tiers par l'entrepreneur,
- les frais pour les ouvrages temporaires directement nécessaires au chantier, tels que clôture, signalisation, baraque de chantier, éclairage, matériel de tirage, etc. ainsi que les conséquences onéreuses des mesures d'hygiène ou de sécurité prescrites ou à prescrire à l'occasion de l'exécution des travaux seront à la charge de l'entrepreneur,
- les frais de contrôle technique pour visa des plans,
- les frais d'études de tous les documents d'exécution.

## ARTICLE 2 - DEFINITION DES PRIX -

### **PRIX N° 46 – Textile géotechnique anti-contaminant -**

Ce prix rémunère la fourniture et mise en œuvre de géotextile, avec un recouvrement entre les lés de 50 cm minimum dans le sens transversal et 1 m dans le sens longitudinal.

Ce prix s'applique au mètre carré de sol support recouvert mesuré en place.

<i>PRIX UNITAIRE (en lettres)</i>	<i>(en chiffres)</i>
<b>le mètre carré : Deux euros et quatre vingt centimes.</b>	<b>2,80 € HT</b>

### **PRIX N° 47 – Fourniture et pose d'un regard type L1T-**

Ce prix rémunère la réalisation en béton d'un regard de type L1T en trottoir, le cadre et les plaques de recouvrement seront dues par l'entrepreneur. Ce regard devra être réalisé conformément aux prescriptions du maître d'œuvre. La profondeur de ce regard sera de 0.80 m.

Ce prix comprend la fourniture d'une plaque d'épaisseur maximum 100 mm.

Ce prix s'applique à l'unité.

<i>PRIX UNITAIRE (en lettres)</i>	<i>(en chiffres)</i>
<b>L'unité : Quatre cent quatre vingt six euros.</b>	<b>486,00 € HT</b>

### **PRIX N° 48 – Fourniture et pose d'un regard type L3T**

Ce prix rémunère la réalisation en béton d'un regard de type L3T en trottoir, le cadre et les plaques de recouvrement seront dues par l'entrepreneur. Ce regard devra être réalisé conformément aux prescriptions du maître d'œuvre. La profondeur de ce regard sera de 0.80 m.

Ce prix comprend la fourniture d'une plaque d'épaisseur maximum 100 mm.

Ce prix s'applique à l'unité.

<i>PRIX UNITAIRE (en lettres)</i>	<i>(en chiffres)</i>
<b>L'unité : Sept cent vingt six euros.</b>	<b>726,00 € HT</b>

**PRIX N° 49 – Fourniture et pose de bordure type GSS2 « droite » -**

Ce prix rémunère la fourniture et pose de bordure GSS2 droite comprenant :

- la fourniture à pied d'œuvre des éléments,
- la pose des éléments sur une fondation béton BCN- B16 0/20 de section 0.15m x 0.50 m, calage des bordures par un solin 0.13m x 0.15 m y compris coupe éventuelle,
- jointement au mortier de ciment entre bordures.

Ce prix s'applique au mètre.

<i>PRIX UNITAIRE (en lettres)</i>	<i>(en chiffres)</i>
<b>le mètre : Cent quatre vingt dix euros.</b>	<b>190,00 € HT</b>

**PRIX N° 50 – Fourniture et pose de bordure type GSS2 « arrondie »-**

Ce prix rémunère la fourniture et pose de bordure GSS2 « arrondie » comprenant :

- la fourniture à pied d'œuvre des éléments,
- la pose des éléments sur une fondation béton BCN- B16 0/20 de section 0.15m x 0.50 m, calage des bordures par un solin 0.13m x 0.15 m y compris coupe éventuelle,
- le jointement au mortier de ciment entre bordures.

Ce prix s'applique au mètre.

<i>PRIX UNITAIRE (en lettres)</i>	<i>(en chiffres)</i>
<b>Le mètre : Deux cent vingt euros.</b>	<b>220,00 € HT</b>

**PRIX N° 51 – Fourniture et pose de bordure type I2 « droite »-**

Ce prix rémunère la fourniture et pose de bordure I2 droite comprenant :

- la fouille de toutes natures sur une largeur de 0.50m et une profondeur suffisante pour l'établissement de la bordure au niveau voulu et l'évacuation des déblais vers un centre de traitement agréé
- la confection de la fondation en béton BCN- B16 0/20 de section 0.15m x 0.45 m,
- la pose de la bordure (éléments droits, y compris la réalisation des coupes nécessaires qui seront réalisées au disque),
- la confection d'un solin 0.15m x 0.15 m en béton comme ci-dessus,
- le jointement au mortier de ciment entre bordures.

Ce prix s'applique au mètre.

<i>PRIX UNITAIRE (en lettres)</i>	<i>(en chiffres)</i>
<b>le mètre : Cinquante cinq euros.</b>	<b>55,00 € HT</b>

**PRIX N° 52 – Fourniture et pose de bordure type I2 « arrondie »-**

Ce prix rémunère la fourniture et pose de bordure I2 arrondie comprenant :

- la fouille de toutes natures sur une largeur de 0.50m et une profondeur suffisante pour l'établissement de la bordure au niveau voulu et l'évacuation des déblais vers un centre de traitement agréé
- la confection de la fondation en béton BCN- B16 0/20 de section 0.15m x 0.45 m,
- la pose de la bordure (éléments arrondis, y compris la réalisation des coupes nécessaires qui seront réalisées au disque),
- la confection d'un solin 0.15m x 0.15 m en béton comme ci-dessus,
- le jointement au mortier de ciment entre bordures.

Ce prix s'applique au mètre.

<i>PRIX UNITAIRE</i> (en lettres)	<i>(en chiffres)</i>
<b>le mètre : Soixante quatre euros.</b>	<b>64,00 € HT</b>

Dressé par DT Sud / Service Maîtrise d'Oeuvre

L'Ingénieur, JL. DOERFLER



Lu et accepté

à Floirac le 08/06/2012

M. GUGLIELMI, Directeur de Centre

**FAYAT ENTREPRISE T.P.**

Rue Richelieu - BP 40114

33271 FLOIRAC CEDEX

téléphone : 05.66.21.02.00

fax : 05.66.21.02.49